



# BASSINS



## Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2017

Préavis n<sup>o</sup> 03/18

14 mai 2018



# BASSINS

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 b), l'article 92 du règlement du conseil communal, la Municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation le présent rapport sur sa gestion pendant l'année 2017.

## **Autorités exécutives**

La Municipalité s'est réunie à **49** reprises pour traiter les affaires courantes de la collectivité locale (séances de Municipalité et du Conseil communal), sans compter les séances préfectorales impliquant la Municipalité. Il faut aussi tenir compte de l'engagement de la Municipalité au sein des associations intercommunales, cantonales.

## **Naturalisations**

35 demandes de naturalisations (33 ordinaires et 2 facilitées) ont été déposées en 2017 et sont en cours de procédure. Les candidats sont issus des pays suivants :

- Portugal (1)
- Belgique (7)
- Russie (2)
- Canada (2)
- Grande-Bretagne (3)
- Italie (6)
- France (12)
- Espagne (2)

Le changement de loi fédérale, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, a provoqué une forte sollicitation de notre administration pour respecter les délais.

## **Elections communales complémentaires**

Au début d'année, **Madame Patricia Rama**, entrée en fonction le 18 mai 2015, a annoncé son renoncement à la fonction électorale pour des raisons médicales.

Quelques mois plus tard, **Monsieur Alexandre Rastello**, siégeant depuis décembre 2002, a été contraint de nous abandonner pour des raisons médicales et professionnelles. Son long mandat sera jugé dans le temps. Ses qualités ont été peu reconnues mais elles s'avéraient importantes pour la Municipalité et la population.

Nous les remercions sincèrement du travail accompli pendant cette année et demie pour un cas et ces 15 ans dans l'autre. Nous leur souhaitons un excellent rétablissement et plein succès dans leur nouvelle orientation.



# BASSINS

Le tableau présente le rapport et le nombre de municipaux par période de législature. Contrairement aux idées préconçues il présente, dans le rapport relatif, plutôt une stabilité des élus par rapport au mandat électif.

Année	Année	Durée en année	Nombre de Municipaux	Rapport	Relatif passage 5 à 7
1982	1987	6	9	1.50	1.07
1988	1997	10	13	1.30	0.93
1998	2017	20	15	0.75	0.75

Après avoir fonctionné à trois durant plusieurs mois, la Municipalité a eu le plaisir de voir l'arrivée de Madame Cécile Martini et Monsieur Lorenzo Merlanti, tous deux élus lors des élections communales du 29 octobre 2017. Les heureux élus ont débuté leur mandat le 1<sup>er</sup> novembre 2017 en endossant les dicastères suivants :

### Mme Cécile Martini :

Eaux claires (EC) – Eaux usées (EU) – Patrimoine urbain – Bâtiments – Camping – Relations Cluny – Ecole. Déléguée au sein de l'APEC et du CoDir de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE)

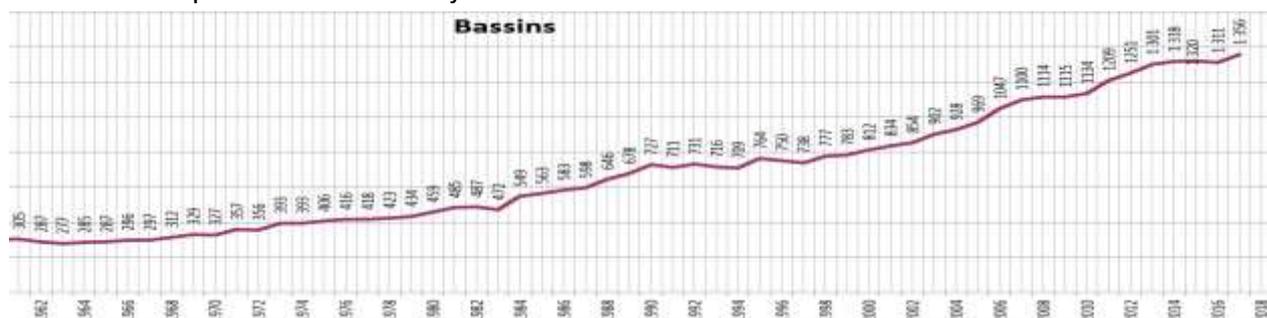
### M. Lorenzo Merlanti :

Routes – Sécurité routière – Parcs et promenades – Places de jeux – Eglise – Cimetière – Affaires sociales – Relations avec les paroisses – Réseau d'Accueil de Bassins (RAB). Délégué au sein de l'Association Régionale de l'Actions Sociale (ARAS)

## Population

La Municipalité est au service des 1356 habitants recensés au 31 décembre 2017, à savoir 1042 Suisses et 314 étrangers. L'augmentation se monte à 3.32 % par rapport à 2016 méthode de calcul adaptée ou 3.42% non adaptée.

Il faut préciser que la méthode de calcul a changé en 2017. Il est maintenant pris en considération les fonctionnaires internationaux dans le compte des résidents. Ce critère n'a pas une grande influence pour notre commune (+2) et n'est pas significatif. L'augmentation forte de notre population par rapport à l'année passée se traduit surtout par le fait de notre travail sur le Plan Général d'Affectation. Les ventes et les garanties que nous avons pu donner aux futurs acheteurs et aux vendeurs à donner une sécurité dans le marché immobilier. Nous étions capables de donner des réponses claires au sujet des zones à déclasser ou à conserver en zone urbanisable.





# BASSINS

## Densification

Il est à noter que la densification de notre commune est de 63 habitants par km<sup>2</sup>.

Il y a 63 communes sur les 309 du canton qui ont une densification inférieure à notre valeur et 3 communes sur les 47 que compte notre district.

## Doyens du village

La doyenne du village, au 31 décembre, est née en 1919, suivie du doyen en 1924. Nous ne pouvons que les féliciter pour leur longévité et leur souhaiter une poursuite de vie heureuse et sereine.

## Décès

Notre commune a enregistré 3 décès durant l'année. Les défunts reposent en notre cimetière.

## Naissances

L'année 2017 a vu l'arrivée de 11 nouveaux nés. Toutes nos félicitations aux heureux parents et bienvenue aux chérubins.

## Préavis municipaux

Au cours de l'année 2017, l'autorité exécutive a présenté 8 préavis au Conseil Communal.

Préavis N°01/17	relatif au Règlement Communal sur le Subventionnement des Etudes Musicales
Préavis N°02/17	Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016
Préavis N°03/17	relatif à une demande de crédit supplémentaire global pour les comptes de l'exercice 2016
Préavis N°04/17	relatif aux comptes communaux concernant l'exercice 2016
Préavis N°05/17	relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2018
Préavis N°06/17	Modification du montant des taxes forfaitaires relatives à la gestion des déchets pour les résidences secondaires
Préavis N°07/17	relatif à l'approbation de la modification et l'adaptation du règlement du fonds forestier
Préavis N°08/17	relatif au budget pour l'année 2018

Hormis le préavis N°03/17, tous les préavis ont été adoptés par le Conseil communal. Nous profitons, par ces lignes, de réitérer nos plus vifs remerciements pour sa confiance.

## Procédure de mise à l'enquête

La Municipalité a traité 18 demandes de permis de construire durant l'année 2017.

37 dossiers ont été déposés pour des constructions/transformations/adjonctions de minime importance pouvant être dispensés d'enquête publique, selon l'art. 72d RATC.



# BASSINS

## **Problèmes financiers de la commune**

Sans reprendre tout le contenu du rapport de gestion de 2016, force est de constater que le changement de situation est assez radical en 2017. Le rapport des comptes expliquera en détail les opérations.

Le Vaudois n'avait pas pour habitude de trancher dans la précipitation. Le changement de société fait que ce n'est plus le cas et que le Vaudois est sensible aux accélérations de la vie quotidienne et des réseaux sociaux.

Les effets de la péréquation étaient connus mais malheureusement mal maîtrisés aussi bien par les autorités vaudoises que par les citoyens. Il s'avère qu'un écart important est imputable à ce mécanisme obscur. Pour Bassins, il a été confirmé encore en 2017 que ces retours de péréquation sont difficilement prévisibles.

Grâce au fait que d'autres communes bien plus peuplées que nous, gouvernées par des politiciens professionnels compétents et avec des capacités financières bien plus importantes que les nôtres se retrouvent dans la même situation, le spectre de la mise sous tutelle planait sur plusieurs communes. Le canton a réagi en trouvant des solutions pour ce phénomène récurrent des retards d'effets de la péréquation. Le canton communique et c'est nouveau une tendance au mois d'avril de l'année n+1 et avant les comptes de toutes les communes vaudoises, pour trouver les artifices de corrections des cas limites.

**Nous espérons que la presse mettra en avant notre situation et qui corrobore le vieux dicton :  
« Il faut laisser le temps au temps ! »**

## **Remerciements aux citoyens**

Si certes les effets de la péréquation sont un des éléments de satisfaction de l'année 2017, il est à souligner l'effort de nos concitoyens qui ont vu une augmentation d'impôts de 3 points.

A l'analyse des comptes, il est bien clair que cela ne justifie pas la différence de montant entre 2016 et 2017 d'environ 550'000 CHF.

Si en 2016, nous relevions la problématique de la trésorerie, il faut attirer l'attention du conseil communal que la Municipalité n'a aucun moyen d'infléchir les rythmes de rentrées fiscales, ni les montants et cela malgré les actions menées de concert par la Préfecture et l'ACI (cas de la FAO avril 2016-2017 pour mémoire).

Il faut aussi souligner les efforts des citoyens sur les tarifs de l'eau et des déchets. Nous devons encore poursuivre notre démarche de mise en adéquation de notre règlement des eaux usées et des micropolluants, resté en attente en 2017, mais en se posant les bonnes questions sur l'objectif à atteindre.

La Municipalité a informé le réseau d'accueil de jour des enfants des mesures à prendre dans le but de limiter les charges financières tout en respectant la loi sur l'accueil de jour vaudoise.



# BASSINS

Si la situation financière est toujours à surveiller, la communauté de Bassins doit savoir qu'en 2017, il n'y a pas eu d'investissement extra-budgétaire. Des remboursements d'emprunts ont pu être honorés auprès de nos différents organes bancaires et ce, tout en réglant les factures étatiques.

Les infrastructures sont présentes. Contrairement aux autres communes nous ne sommes pas dans une phase d'investissement à venir pour les accueils scolaires ou parascolaires ou autres éléments faisant la une des journaux pour les communes ayant attendu les effets de la LAJE, de la LAT et autres lois votées.

Seule la problématique RIEIII est attendue. L'effort consenti par les habitants de Bassins devrait permettre d'être en mesure d'absorber ses effets sans avoir de nouvelles importantes charges à reporter sur le citoyen.

## **Personnel et services à la population**

Si le secrétariat communal est à disposition de la Municipalité, il faut aussi mettre en exergue sa grande compétence et son entière disponibilité à notre population. Il est à noter que pour une commune de notre taille nous avons une ouverture du bureau exceptionnelle.

Des mesures ont été prises pour réduire les charges financières liées au personnel. Un poste a été supprimé en août 2017. Des procédures administratives sont encore en cours à ce sujet. La Municipalité tient à confirmer qu'un plan social accompagnait ce licenciement pour raison économique et que ce dernier a été refusé en 2017 par le personnel concerné.

Un grand merci à nos employées pour cette extrême souplesse dans leurs aménagements de vacances. Nous avons évidemment un taux d'insatisfaits d'au moins 30%. Ce taux est stable. Cela fait partie du jeu et nous ne pouvons que regretter cet état de fait. Force est de constater que le niveau d'exigences est extrêmement haut. Une réponse négative de la part du bureau ou de la Municipalité est interprétée comme une attaque alors que simplement la loi ou les us et coutumes interdisent de donner suite favorablement et tout de suite. Nous avons de grandes craintes pour l'avenir de notre société et de nos services face à cette mentalité.

## **Dossier « auberge de la Couronne »**

L'auberge est ouverte. Grâce au travail fourni par Monsieur Albert Zumberi, l'auberge a ouvert ses portes comme le demandait la population. Malheureusement les résultats d'exploitation de l'année démontrent que la conquête de la clientèle n'est pas chose aisée. Il y a un déphasage entre le discours politique du lieu de rencontre nécessaire au village et le fait d'aller manger au restaurant. Les prix ne sont pas exorbitants. La Municipalité s'inquiète de l'avenir car elle avait insisté pour offrir une ouverture la plus large possible. L'aubergiste fait 7 jours sur 7 et si la fréquentation n'augmente pas des mesures devront certainement être prises.

Si l'auberge est ouverte, le dossier avec l'ancien tenancier est toujours en cours. Tout au long de l'année, la Municipalité a multiplié le nombre de séance avec l'avocat de la partie adverse au sujet du dédommagement demandé.



# BASSINS

## **Procédure de mise à l'enquête du Plan Général d'Affectation (plan de zones constructibles)**

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2016, la procédure de mise à l'enquête a évolué. La Municipalité doit être plus rigoureuse. Nous avons commencé à aligner les processus mais il faut encore un peu de temps pour atteindre les objectifs fixés par la loi. La difficulté des citoyens réside dans la compréhension de « dispense de mise à l'enquête publique » mais qui demande tout de même une mise à l'enquête au pilier public. Un travail pédagogique devra être fait.

## **Plan directeur communal**

En adéquation avec la loi sur l'aménagement du territoire et le plan directeur cantonal, les travaux de planification du plan directeur communal ont été poursuivis tout au long de l'année 2017 avec la commission d'urbanisme et le bureau d'urbanistes. Ce plan devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 au plus tard mais comme indiqué en préambule, nous sommes Vaudois et il faut du temps au temps.

Nous pouvons confirmer que les marges de manœuvre sont faibles. Le dossier a passé 5 fois entre les mains du canton et de la commune cette année.

Un plan directeur des alpages a été demandé. Élément nouveau en 2017 qui est apparu sans crier gare et issu de nous ne savons pas de quelle directive fédérale.

Les autres dossiers ont avancé comme prévu. Le Conseil communal avait voté l'échange de droit à bâtir avec la commune de Chéserey. Un recours est en cours. Nous attendons la suite de la procédure.

## **Travaux de l'organe exécutif**

### **Faits marquants sous forme de journal de bord en 2017**

Note : les faits sont relevés par rubriques dans l'ordre chronologique de leur réalisation. Seuls les événements, ayant un caractère d'intérêt public, sont relatés ; ceux qui concernent des personnes ne sont pas divulgués, considérant qu'il s'agit de la sphère privée. La formulation reste sibylline, sans prétention du respect absolu de la langue française.

### **Janvier 2017**

Hommage à notre ancienne présidente du Conseil Communal Madame Odile Hausser  
Démission de Madame Patricia Rama  
Oppositions à la mise à l'enquête du manège

### **Février 2017**

Oppositions constructions chemin de la Trappe et centre village  
Plan d'aménagement Chaney avec les effets de la dernière consultation et retour SDT

### **Mars 2017**

Oppositions constructions centre village  
Annonce restriction de poste de travail au personnel  
Démission de Monsieur Alexandre Rastello



# BASSINS

## **Avril 2017**

Convocation de la préfecture pour procédure de mise à l'enquête en respect de la loi  
Recours au sujet des factures communales à la commission

## **Mai 2017**

Contrôle BDO fiduciaire sur écritures comptables  
Feu de déchets en forêt  
Licenciement d'un employé communal pour le 31 août

## **Juin 2017**

CDAP recours déchets première décision  
Réception d'un commandement de payer pour alpage de plusieurs milliers de francs (Avocat)  
Rallye des Syndics Giron 2017

## **Juillet 2017**

Demande du SDT plan directeur des alpages  
Avocat de l'ancien tenancier de l'auberge demande une expertise des locaux avec préparation du dossier complet (plans, photos etc.)  
Abattage d'un arbre sans autorisation

## **Août 2017**

Diverses discussions avec la préfecture suite à divers courriers de citoyens au sujet des élections et du fonctionnement à 3 de la Municipalité  
Plan de Coudray relancé pour compléter le Plan Général d'Affectation (dernière étape)  
Tribunal Lausanne pour dossier alpage

## **Septembre 2017**

Recours taxe de raccordement dans 2 cas  
Ouverture de l'auberge de la Couronne  
Compléments d'étude pour dangers naturels (PGA)

## **Octobre 2017**

Elections communales 2<sup>ème</sup> tour avec élection de Mme Cécile Martini et M. Lorenzo Merlanti  
Engagement d'une nouvelle secrétaire municipale pour le 1<sup>er</sup> février 2018

## **Novembre 2017**

Différentes rencontres avec des avocats au sujet des recours et des oppositions comme tous les mois en général  
Ville de Genève relance le projet d'un partenariat avec la commune de Bassins  
Retour étude PGA



# BASSINS

**Décembre 2017**

Opposition au manège version 2

Retour de l'offre Romande Energie pour le chauffage à distance

## Tableau du personnel 2017

Madame	Monique Noirot	Secrétaire
Madame	Liliane Malherbe	Boursière
Madame	Céline Etoupe	Secrétaire remplaçante
Monsieur	Amaury Annen	Garde-forestier communal
Monsieur	Luc Richard	Fontainier – responsable de la sécurité des chantiers
Monsieur	Daniel Herpich	Employé d'intendance – chauffeur scolaire
Madame	Maria Da Costa	Aide – employée d'intendance - fleurs

## Conclusion

Cette année 2017, le travail de la Municipalité peut être symbolisé par le roseau.

**« Le roseau plie mais ne rompt pas »**

Une autorité mise à mal depuis les élections générales précédentes. Une situation financière difficile, amplifiée par la presse, par le fait que le syndic s'acharnait par une démonstration de péréquation problématique. Un effet retard sur les chiffres publiés par le canton pour infirmer toutes les visions étatiques alarmistes, corrigées, grâce au fait que des communes riches se soient retrouvées dans la même situation que nous. Si certes, nous avons eu un problème de liquidités, preuve qu'aujourd'hui le retard a été comblé par des rentrées fiscales étonnantes avec le même tissu de contribuables qu'en 2015 et 2016. Cessons nos jérémiades. Allons de l'avant et travaillons pour le bien de tous !

Il va sans dire que nous ne serons jamais suffisamment reconnaissants de l'aide de notre personnel communal. Toutes les opérations menées par la Municipalité ne pourraient pas être entreprises. Nous profitons de les féliciter pour la qualité de leurs travaux et de leurs disponibilités tant au bureau que sur le terrain.

La Municipalité remercie chaleureusement les membres du Conseil Communal pour leur assiduité aux séances du dit conseil.

Les derniers remerciements sont réitérés à la population qui a fait confiance à ses autorités et a cru en leurs propos et ce même face à l'adversité.

## Décision

La Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

vu le préavis municipal n° 03/18 du 14 mai 2018,



# BASSINS

entendu les conclusions du rapport de la commission de gestion,  
considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,  
**de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2017.**

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic :                      la Secrétaire :

Didier Lohri                      Nathalie Angéloz